

**Bilan
d'activité
2016-2017**

Avril 2018



**Conseil de
développement**
Métropole de Rennes

p3

‡ Le Codev en bref

p6

‡ 2016>2017 : passage
‡ de relais réussi entre
‡ le CODESPAR et le
‡ nouveau Conseil de
‡ développement de la
‡ métropole de Rennes

p11

‡ Au coeur de l'activité

p23

‡ Partenariats
‡ Réseaux

p26

‡ Communication

Avant-propos

Dans le contexte de la loi NOTRe, le Conseil de développement s'est transformé entre 2016 et 2017. Partant des acquis du CODESPAR, le nouveau Conseil de développement de la métropole de Rennes, le Codev, s'est installé en mars 2017. Au-delà de l'évolution institutionnelle, l'activité sur plusieurs dossiers et projets étant en continuité sur les 2 années, c'est un bilan 2016-2017 qui vous est présenté ici.

Bonne lecture !

Le Codev en bref

Fiche d'identité



**Conseil de
développement**

Métropole de Rennes

Nom Conseil de développement de la métropole de Rennes **Nom d'usage** Codev

Installé le 7 mars 2017 par *délibération de Rennes Métropole**.

Statut Organisation sans personnalité juridique.

Rôle et missions Instance de démocratie participative. Indépendante, elle s'organise librement. Rennes Métropole veille aux conditions du bon exercice des deux principales missions du Codev :

- contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines ;
- être acteur du débat métropolitain.

Objectif : contribuer au développement durable du territoire en mobilisant et en croisant des expertises diversifiées.

Territoire de référence Métropole de Rennes.

Valeurs Ouverture, diversité, regards croisés, indépendance, intelligence collective, anticipation, interpellation, agilité, utilité.

Composition Personnes morales et qualifiées issues de la société civile métropolitaine et représentant une diversité de thématiques. La participation des membres est bénévole.

Gouvernance et fonctionnement

Durée des mandats : assemblée plénière > 4 ans / Bureau et présidence > 2 ans.

Des séances plénières sont organisées plusieurs fois par an. Objectifs : interconnaissance, éclairage sur les enjeux du territoire, échanges autour des travaux.

Le Bureau et le président assurent la gouvernance du Codev.

Deux documents-cadres déterminent le fonctionnement et l'état d'esprit du Codev : les *règles de fonctionnement** et la *charte d'engagement du conseil de développement et de ses membres**.

Travaux

Les travaux peuvent émerger sous trois formes :

- la saisine : les élus métropolitains interpellent le Codev sur une politique publique ou un enjeu de développement ;
- l'auto-saisine : les membres du Codev détectent et travaillent sur un enjeu particulier du territoire.
- le débat métropolitain : le Codev participe à l'animation d'un débat public en concertation avec Rennes Métropole.

Les formes de travaux sont variées et adaptées à chaque thématique.

Dialogue avec les élus Un comité partenarial, composé des membres du Bureau du Codev et d'élus métropolitains, se réunit plusieurs fois par an.

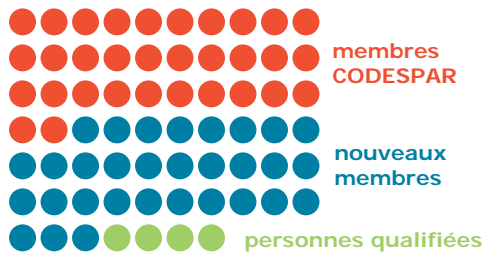
Comme le prévoit la loi, le rapport d'activité du Conseil de développement est examiné et débattu avec le Conseil métropolitain.

Equipe technique Trois salariés de l'Audiar (Agence d'urbanisme) accompagnent le projet stratégique, le programme de travail du Codev et assurent son fonctionnement.

*A télécharger :
www.codev-metropolerennes.bzh/qui-sommes-nous/notre-fonctionnement.html

Chiffres clés du Codev à son installation en mars 2017

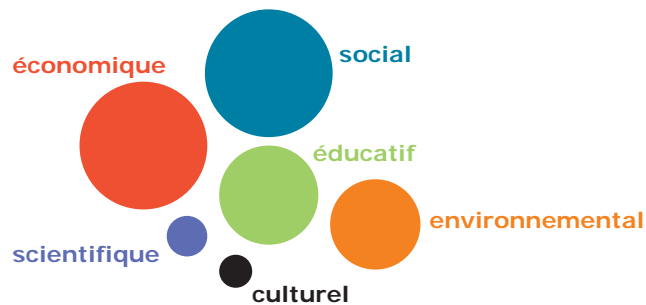
67 membres [63 personnes morales
4 personnes qualifiées



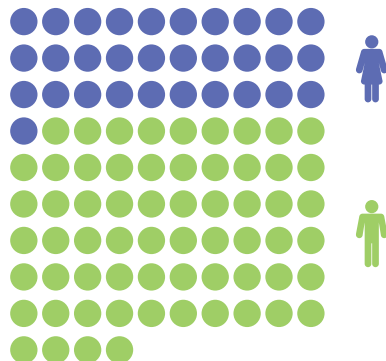
Statuts des membres

- Associations Loi 1901
- Fédérations d'associations
- Etablissements publics
- Syndicat professionnel/Organisation patronale
- Société anonyme
- Société coopérative d'intérêt collectif
- Personnes qualifiées

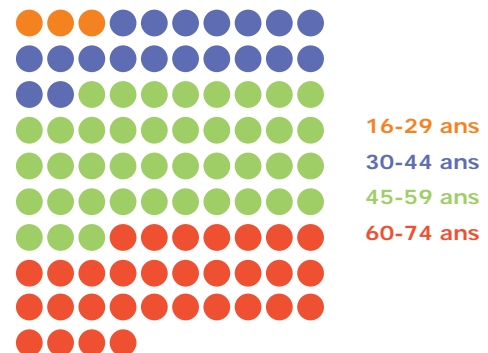
Champs thématiques représentés



94 référent(e)s et personnes qualifiées



Les tranches d'âges des référent(e)s et des personnes qualifiées



Positionnement stratégique du Codev : éclairer les enjeux métropolitains de façon transversale

Le premier travail du nouveau Codev a été de réfléchir à son projet stratégique 2017-2021.

Co-construit à partir des regards et expertises complémentaires de l'ensemble des membres, ce document validé en séance plénière le 11 septembre 2017 synthétise les orientations définies pour le mandat en cours. Il a vocation à constituer la base pluriannuelle de la démarche stratégique du Codev et à servir de guide pour mener les différents travaux.

6 défis transversaux à relever

Le Conseil de développement, de par ses valeurs, sa composition et ses missions, a l'ambition d'aborder les enjeux métropolitains de façon décloisonnée et systémique. Ainsi le cœur du projet stratégique se décline autour de six défis transversaux : accessibilité, attractivité, durabilité, mixité, proximité et temporalités.



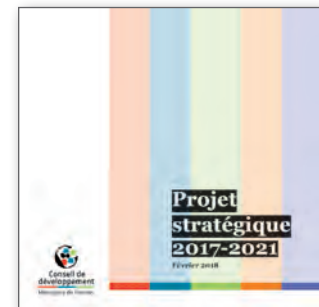
« IL S'AGIT D'AVOIR UN REGARD SOIT DÉCALÉ, SOIT SURPLOMBANT, SOIT EN AVANT EN PROSPECTIVE, SOIT EN ARRIÈRE SUR DES DÉMARCHES ÉVALUATIVES ».

Alain Charraud

Conseil métropolitain de Rennes Métropole du 21/12/2017

Principes et méthodes d'action

Le projet met également en avant la volonté de développer des méthodes d'action renouvelées et diversifiées : travailler en mode collaboratif, développer les relations avec les citoyens et au plus près du terrain, contribuer au débat métropolitain, au dialogue social territorial élargi, travailler de manière transversale et décloisonnée ou encore positionner les réflexions en anticipation et prospective.



Télécharger le projet stratégique 2017-2021 :

www.codev-metropolerennes.bzh/qui-sommes-nous/notre-fonctionnement.html

2016 > 2017 : passage de relais réussi entre le CODESPAR et le nouveau Conseil de développement de la métropole de Rennes

2016, définition de la nouvelle structure

C'est dans le nouveau contexte réglementaire de la loi NOTRe que le CODESPAR a travaillé durant toute l'année 2016 à son évolution et sa transformation.



Août 2015 > L'article n°88 de la Loi NOTRe est voté.

- Il précise que les communautés de communes de plus de 20 000 habitants créent leur propre conseil de développement ou organisent un conseil de développement commun compétent pour plusieurs d'entre elles.
- Il indique que la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Il précise que les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Ces trois éléments viennent interroger le positionnement et le fonctionnement du CODESPAR.

Septembre 2015 > Saisine de Rennes Métropole sur les perspectives d'évolution du CODESPAR

Dans ce nouveau contexte réglementaire, Rennes Métropole a saisi le CODESPAR afin qu'il formule une contribution sur ses perspectives d'évolution : mission, composition, périmètre d'intervention, organisation.

Sept. 2015 - Juillet 2016 > Les membres et les élus planchent pour définir la nouvelle structure

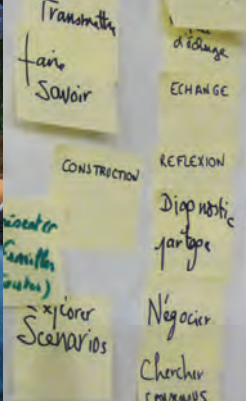
Des travaux en ateliers avec les membres et des réunions du groupe de pilotage CODESPAR ont été organisées tout au long du premier semestre 2016 pour penser la nouvelle structure.

Des rendez-vous réguliers avec les élus ont également eu lieu pour échanger sur l'avancement des réflexions respectives.

Les 4 autres communautés de communes du Pays de Rennes ont été sollicitées afin de voir leur positionnement vis-à-vis de la mise en place d'un conseil de développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le nouveau Conseil prend forme

A l'issue de cette phase de réflexion, les composantes du nouveau conseil de développement se sont dégagées : valeurs, missions, composition, organisation et méthodes de travail.



P. de gauche : réflexion en atelier sur les perspectives d'évolution du CODESPAR.

P. de droite : Patrick Roullé préside la dernière Assemblée générale du CODESPAR le 7 mars 2017.

07/2016

4 juillet > Assemblée générale du CODESPAR

A cette occasion la vision partagée entre le conseil de développement et Rennes Métropole, ainsi que ses perspectives d'évolution à l'horizon 2017 ont été présentées aux membres.

10/2016

Oct. - décembre 2016 > Appel à candidatures pour recruter les futurs membres du Conseil de développement

Le cadre posé, un appel à candidatures a été lancé à l'intention des acteurs locaux de la métropole. Il s'est appuyé entre autres sur une charte d'engagements valorisant le bénévolat et la participation active aux travaux. Les organisations et membres ont été sélectionnés selon des critères garantissant la diversité de l'assemblée plénière. Objectif : installer une séance plénière d'environ 120 membres.

12/2016

15 décembre 2016 > Délibération de Rennes Métropole mettant en place le Conseil de développement de la métropole de Rennes

Le CODESPAR, association loi 1901, évolue en Conseil de développement de la métropole de Rennes en statut informel. De ce fait, les 3 salariées dédiées au conseil de développement sont intégrées au sein de l'organigramme de l'Audiar au 31 décembre 2016.

03/2017

7 mars 2017 > Dernières Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du CODESPAR,

Présidées par Patrick Roullé, elles actent la dissolution de l'association CODESPAR. Le boni de liquidation est dévolu à l'Audiar. La dernière réunion du CODESPAR consacrée à la clôture de liquidation de l'association s'est tenue le 26 juin 2017.

2017, année d'installation et de structuration du nouveau « Codev »

Riche des acquis du CODESPAR et de plusieurs mois de préparation, le Conseil de développement de la métropole de Rennes a été installé le 7 mars 2017. De nouveaux membres, une charte d'engagement, de nouvelles règles de fonctionnement, un projet stratégique, des temps de cohésion et de réflexion... tous les ingrédients ont été réunis pour mettre la dynamique en route et commencer à travailler.

03/2017

04/2017

06/2017



Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole et Alain Charraud, Président du nouveau Conseil de développement de la métropole de Rennes.

© photo : Didier Gouray

7 mars > Le Conseil de développement de la métropole de Rennes s'installe officiellement

Riche d'une centaine de membres d'horizons diversifiés, le Conseil de développement de la métropole de Rennes s'installe et prend le relais du CODESPAR. Le Bureau, constitué de 14 personnes, et le Président Alain Charraud sont élus lors de cette séance plénière d'installation.

5 avril > Un séminaire d'accueil afin de mieux se connaître et bien travailler ensemble

Le Conseil de développement accueille un grand nombre de nouveaux représentants qui ne se connaissent pas ou n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Pour faciliter leur interconnaissance, un séminaire d'accueil a été organisé. Cet événement a été également l'occasion de mieux connaître le projet de territoire de Rennes Métropole, d'appréhender le fonctionnement du Conseil et de faire émerger des premières pistes et méthodes de travail.

14 juin > Le projet stratégique au coeur des échanges de la séance plénière

Ce projet synthétise les orientations définies pour le mandat en cours. Co-construit par l'ensemble des membres, son contenu est issu à la fois des réflexions internes depuis mars 2017 et de 2 documents-cadres déterminant le fonctionnement et l'état d'esprit du Codev : les règles de fonctionnement et la charte d'engagement du conseil de développement et de ses membres.



Photo de g. : Les membres du bureau élus le 7 mars.
© photo : Didier Gouray

Photo de d. : Les membres du Codev réunis en séminaire d'accueil le 5 avril.

09/2017

11/2017

12/2017

11 septembre > « Rennes Métropole » kesako ?

Pour comprendre le rôle que va jouer le Codev et les contributions attendues sur les politiques publiques, il était nécessaire pour les membres de connaître les missions et le fonctionnement de l'institution qui les saisit. Ainsi, une séance « décryptage Rennes Métropole » a donné l'opportunité aux membres d'appréhender les compétences de la collectivité, sa gouvernance, ses modes d'action et ses coopérations territoriales.

22 septembre > Premier Comité partenarial avec les élus

Instance de dialogue entre les élus métropolitains et le Codev, c'est un lieu privilégié pour échanger régulièrement autour des travaux du Codev et de leurs impacts sur les politiques métropolitaines. En présence de 5 vice-présidents de Rennes Métropole, les membres du Bureau du Codev ont abordé les travaux en cours. Alain Charraud a présenté le projet stratégique pluriannuel du Codev.

27 novembre > mobilité et programme de travail 2018

Les enjeux de mobilités sur la métropole et l'état d'avancement de la révision du Plan de déplacements urbains de Rennes métropole, ainsi que l'évènement InOut ont été présentés lors de la séance plénière de novembre. La deuxième partie de la séance a été consacrée au programme de travail et aux nouveaux chantiers 2018 : auto-saisine sur les impacts LGV et l'animation du débat métropolitain sur la thématique de la donnée.

21 décembre > Présentation du bilan d'activité devant les élus métropolitains

Comme le prévoit la loi, le bilan d'activités du Conseil de développement a été examiné et débattu avec le Conseil métropolitain de Rennes Métropole. L'occasion également pour Alain Charraud de présenter le projet stratégique et les perspectives 2018 du Conseil de développement.



Attractivité
Économie
Emploi



Mobilité



Énergie
Climat



Aménagement
Habitat

Au coeur de l'activité

Le Conseil de développement définit un programme de travail annuel priorisant les travaux à mener.

Les travaux thématiques débutés au sein du CODESPAR en 2016 se sont poursuivis en 2017.

Travaux finalisés par le CODESPAR

De l'autosaisine « précarisation » à la mise en place opérationnelle d'une expérimentation sociale coopérative

Entre 2012 et 2014, le CODESPAR a conduit des travaux portant sur la prévention de la précarisation. Ils ont abouti à un diagnostic partagé de la situation sur le bassin rennais et à l'identification d'une préconisation principale et portée par l'ensemble des 50 acteurs réunis : la réalisation d'expérimentations sociales appuyées sur des réalités de territoire, en travaillant avec les personnes concernées et les acteurs sociaux.

Passée cette phase de réflexion, un groupe de suivi « précarisation » du CODESPAR puis du Codev s'est fait le relais de cette proposition d'expérimentation auprès des collectivités et partenaires. Une phase de préfiguration de ces expérimentations sociales entre l'été 2014 et l'été 2015 a conduit le CODESPAR à préciser un calendrier, des critères de réussite, des méthodes de travail privilégiées. Puis, entre mi-2015 et mi-2016, des partenaires opérationnels ont confirmé leur engagement pour prendre le relais dans l'action sur un territoire pilote.

Lancement effectif de l'expérimentation depuis juin 2017 sur et autour de Mordelles, pilotée par le Collège coopératif en Bretagne

L'expérimentation, qui s'est lancée sur Mordelles et ses environs mi-2017, vise à trouver des réponses sociales innovantes sur la problématique de précarisation locale, pour déterminer les solutions les plus favorables à mettre en place sur le territoire, en travaillant avec les principaux concernés : personnes en situation de précarité ou l'ayant vécue récemment, travailleurs sociaux, associations locales, décideurs locaux. Portée dans sa phase opérationnelle par le Collège coopératif en Bretagne, elle a également été pensée pour être transférable à d'autres territoires intéressés sur le bassin rennais, voire au-delà.

Depuis l'été 2017, l'expérimentation sociale coopérative se matérialise concrètement par l'organisation de rencontres et d'échanges entre personnes en situation de précarité d'une part, professionnels de l'action sociale et associations d'autre part. Des discussions croisées sont également organisées.

L'objectif de cette première phase d'interconnaissance et d'expressions individuelles et collectives est d'identifier un plan d'actions expérimentales à tester en 2018 pour améliorer la prise en considération et les réponses données aux problématiques auxquelles se trouvent confrontées les personnes fragilisées, en début ou en cours de processus de précarisation.

La durée estimée de l'expérimentation est de 2 ans.

En 2018, le Conseil de développement de la métropole de Rennes continue à suivre sa mise en œuvre, en participant notamment au Comité d'appui et de suivi, qui regroupe les institutions locales qui se sont engagées dans l'expérimentation par le soutien politique et/ou financier : commune de Mordelles, CIAS à l'Ouest de Rennes, Rennes Métropole, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Les métiers en tension sur le bassin d'emploi de Rennes

Phase 2 : élaboration du plan d'actions

Le CODESPAR, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes (MEIF), a lancé en 2015 un groupe de travail composé de nombreux acteurs économiques et institutionnels sur la question des métiers en tension à l'échelle du bassin d'emploi de Rennes.

La phase 1 de diagnostic, réalisée au premier semestre 2015, a permis de répondre à plusieurs objectifs : identifier les métiers en tension et leur importance à l'échelle du bassin d'emploi rennais ; comprendre les facteurs de tension propre à chaque secteur d'activité et communs aux différents secteurs d'activités ; identifier les leviers permettant de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.

Les réflexions du groupe de travail ont abouti à une synthèse des travaux (Publication intitulée : « Les métiers en tension sur le bassin d'emploi de Rennes – Restitution de la phase diagnostic » – Juillet 2015).

En 2016, le groupe de travail a poursuivi la démarche lors d'une phase de stratégie, visant à aboutir à un plan d'actions opérationnelles mis en œuvre par les membres du groupe et leurs partenaires. Celui-ci est synthétisé dans la note « Les métiers en tension sur le bassin d'emploi de Rennes - Phase 2 : élaboration du plan d'actions opérationnelles » parue en juillet 2016.

Plusieurs actions ont été réalisées par des acteurs locaux, comme par exemple la cartographie de compétences transversales à certains métiers en tension.

Depuis fin 2017, un groupe de travail s'est également constitué entre membres du Codev pour identifier les leviers permettant de réduire les tensions entre l'offre et la demande de travail dans le métier de la coiffure. Cette étude se fait en partenariat avec la l'Unité Départementale d'Ille-et-Vilaine de la DIRECCTE* Bretagne et une universitaire rennaise.

Une synthèse de l'implication du CODESPAR dans la construction du nouveau PLH de Rennes Métropole

Le CODESPAR s'est mobilisé en 2015 autour du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole. La version définitive a été actée par la collectivité en décembre 2015. Le CODESPAR restitue en retour dans une publication de synthèse parue en février 2016 sa démarche, la plus-value que les membres du conseil de développement ont souhaité apporter au processus institutionnel, les préconisations proposées et les points retenus par la collectivité.



« Vers une métropole éco-habillée – La contribution du CODESPAR au Programme Local de l'habitat de Rennes Métropole » - Février 2016

Télécharger les publications : www.codev-metropolerennes.bzh/nos-publications.html

* Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Contribuer au développement durable de l'activité et de l'emploi

Avis sur le projet de « Manifeste pour l'emploi »

Rennes Métropole a lancé fin 2016 une réflexion pour harmoniser et simplifier les dispositifs au service de l'emploi sur le territoire. Dans ce cadre, la collectivité a sollicité en décembre 2016 le Conseil de développement pour formuler un avis sur le projet de « Manifeste pour l'emploi » issu de ces réflexions.

Le CODESPAR a ainsi présenté à Rennes Métropole début janvier 2017 un avis et une contribution sur le projet de texte.

Ces documents ont nourri la version définitive du « Manifeste pour l'emploi » intitulé « Mettre en commun nos forces pour l'emploi » acté en mars 2017.

Des propositions d'orientations ont été identifiées par le Conseil de développement.

- La métropole doit être **un territoire fer de lance d'un dialogue social territorial de qualité (DST) et de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC-t)**. Il est ainsi nécessaire d'organiser localement un dialogue **permanent et élargi**, au service du développement de l'activité, de l'emploi et des compétences sur le territoire.
- Les expérimentations sur l'emploi doivent être **osées et déployées à l'échelle de la métropole**. Un dialogue social territorial opérationnel avec des acteurs engagés, une volonté de coordonner et d'accompagner les initiatives sont autant d'atouts pour poser les bases de champs d'expérimentations et d'élaboration d'accords locaux territoriaux.
- Ce qui est fait en terme d'emploi et d'économie sur le territoire **doit être lisible par les acteurs locaux et également au-delà** (attractivité nationale et internationale).
- Les ressources locales doivent être **pleinement révélées** notamment en valorisant davantage les ressources humaines et les savoir-faire du territoire.
- La **formation initiale et continue** sont davantage à valoriser et le **transfert de compétences** entre secteurs et métiers sont à faciliter.
- Il est nécessaire d'accélérer la dynamique du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Partenariat : Rennes Métropole
Pilotage : Patrick Roullé, CFDT,
et Tania Robin, personne qualifiée

QUELLE QUE SOIT LA GOUVERNANCE RETENUE, LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DU CODEV EST QUE LA NOUVELLE STRUCTURE FUSIONNÉE SOIT PLUS LISIBLE, PLUS ACCESSIBLE ET PLUS EFFICACE POUR LES PARTENAIRES ET LES USAGERS FINAUX.



Avis sur le projet de fusion de la Mission locale et de la Meif

Le « Manifeste pour l'emploi » introduit la volonté de Rennes Métropole de rapprocher les deux outils territoriaux pour l'emploi majeurs que sont la Mission Locale et la MEIF (Maison de l'emploi, de la formation et de l'insertion du bassin d'emploi de Rennes).

La fusion programmée signifie la mise en place de nouvelles instances de gouvernance. Dans le cadre d'une approche de dialogue social territorial, le Codev a été sollicité en mai 2017 par la collectivité pour rendre un avis sur ces nouvelles instances et pour préciser le rôle que le Codev pourrait jouer dans l'animation du DST sur la métropole. La contribution du Codev lui a été livrée en octobre 2017.

Au-delà de cette échéance, le Codev poursuivra ses réflexions et préconisations dans le cadre du dialogue social territorial (DST) élargi et en particulier dans la perspective du Pacte métropolitain pour l'emploi programmé en 2018/2019.

Les membres du Codev mettent l'accent sur la nécessité **d'animer un dialogue social territorial élargi**. Il s'agit de le faire vivre de façon permanente, proactif et préventif dans un climat apaisé. La contribution du Codev s'articule par ailleurs en 6 points :

- Le besoin d'une animation territoriale permanente.
- Une gouvernance et une organisation territoriale rationalisées et orientées « résultats ».
- Optimiser la coordination de l'outil fusionné avec les acteurs incontournables emploi/formation/insertion et dégager des marges de manœuvre.
- Déployer innovation, expérimentations et évaluation des actions locales.
- Le rôle potentiel du Codev :
 - être un espace privilégié de veille et de capitalisation sur les initiatives innovantes et les expérimentations locales ;
 - co-animateur d'une conférence territoriale de l'emploi ;
 - contributeur dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.
- Proposition de nom pour la future structure fusionnée : « Maison pour l'emploi » ou « Mission pour l'emploi ».

Télécharger les contributions

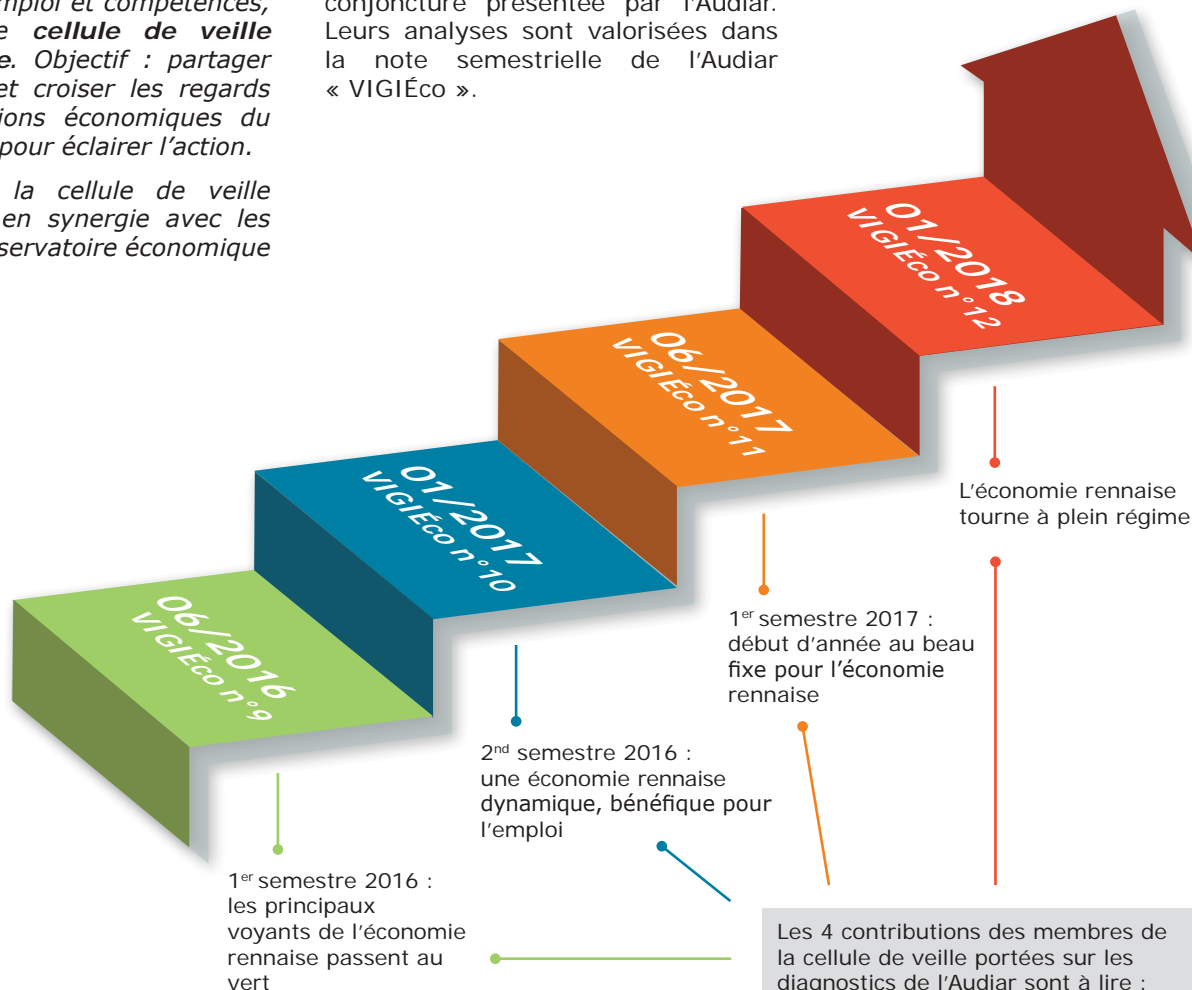
www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/emploi.html

Cellule de veille « Economie et emploi »

Le Conseil de développement mobilise des partenaires spécialisés sur les questions de développement économique, emploi et compétences, au sein d'une **cellule de veille conjoncturelle**. Objectif : partager des analyses et croiser les regards sur les mutations économiques du bassin rennais pour éclairer l'action.

Depuis 2016, la cellule de veille est organisée en synergie avec les travaux de l'observatoire économique de l'Audiar.

A raison d'une séance par semestre, les membres de la cellule de veille croisent leurs points de vue sur la conjoncture présentée par l'Audiar. Leurs analyses sont valorisées dans la note semestrielle de l'Audiar « VIGIÉco ».



Partenariat : Audiar

Pilotage : Hervé Le Jeune, Union des Entreprises 35 et Patrick Soulier, CGT

Les 4 contributions des membres de la cellule de veille portées sur les diagnostics de l'Audiar sont à lire :
www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/veille-conjoncturelle.html

L'organisation des mobilités, un enjeu de développement durable

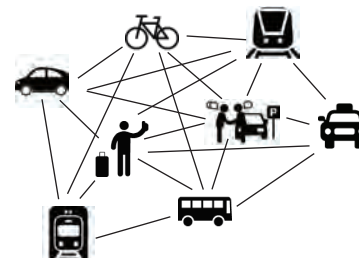


Contribution sur la révision du PDU

La thématique des transports et de la mobilité est un axe majeur et incontournable du développement durable du territoire. Cette question a été abordée fin 2015-début 2016 au CODESPAR par le biais du Plan de déplacements urbains (PDU) de Rennes Métropole. Ce document qui définit pour dix ans l'organisation de la mobilité durable à l'échelle du territoire est en cours de révision.

Le CODESPAR, sollicité pour formuler un avis sur le projet, a réuni régulièrement en 2016 ses membres pour réfléchir aux enjeux de mobilité de demain et émettre des préconisations.

Mobilité durable et inclusive, approche spatiale et temporelle, intermodalité et fluidité, mobilité collaborative, dimension numérique, regard élargi à l'aire urbaine... sont autant de préoccupations qui ont été débattues.



Une synthèse des enjeux-clés, assortie de suggestions de pistes d'actions pouvant enrichir l'élaboration du document métropolitain, a été livrée à Rennes Métropole en mars 2016. Ces travaux ont également été présentés aux élus métropolitains en avril à l'occasion d'une commission « Mobilité et transports ».

La séance plénière de novembre 2017 du nouveau Codev a été l'occasion de faire un point sur les avancées de la révision du PDU avec Jean-Jacques Bernard, vice-président en charge des transports et des déplacements à Rennes Métropole. En particulier sur le contenu du PDU en lien avec deux préconisations portées par le CODESPAR en 2016 :

- partir des usages et expérimenter afin de développer de nouveaux services : la question d'un plus grand développement d'expérimentations afin d'identifier de nouvelles solutions de mobilités ;
- développer une plateforme de mobilité collaborative permettant une intermodalité renforcée.



La révision du Plan de déplacements urbains de Rennes Métropole - Première expression du CODESPAR - Mars 2016

Télécharger la contribution

www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/plan-de-deplacements-urbains.html

Partenariat : Rennes Métropole
Pilotage : Patrick Roullé, CFDT et Marc Potel



De la vision territoriale à la mobilisation locale pour la transition énergétique et climatique

Avis sur l'élaboration du PCAET

Rennes Métropole a saisi le CODESPAR en juin 2016 pour qu'il contribue à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il sera mise en place pour 6 ans.

En tant que membre du Comité d'Orientation PCAET de Rennes Métropole, le Conseil de développement a contribué à 3 des 4 documents obligatoires du PCAET : **diagnostic** en 2016, **trajectoire territoriale** et **plan d'action** à partir de juin 2017.*

La contribution du CODESPAR sur le projet de diagnostic a permis de mettre en lumière des enjeux qui ont ensuite été développés dans la contribution du Codev, qui a été présentée à Rennes Métropole en novembre 2017, sur le projet de trajectoire et le plan d'action.

Pour une trajectoire désirable et mobilisatrice

Sur ce document stratégique du PCAET, quatre propositions principales ont été identifiées et détaillées par le Codev :

- développer, favoriser et soutenir les « boucles courtes », enjeu d'évolution forte du modèle économique sur la Métropole, vers le développement de l'économie circulaire ;
- développer une approche transversale et systémique, au-delà d'une vision par secteurs et délimitée par les compétences de Rennes Métropole ;
- afficher plus explicitement les changements sociétaux et culturels, ainsi que la dimension extraterritoriale des enjeux du PCAET ;
- maintenir un cap ambitieux dans la trajectoire qui sera finalisée.

Au-delà du positionnement du Codev en faveur d'une plus grande transversalité du PCAET, des remarques par thématique ont été réalisées.

Toutes ces préconisations formulées par le Codev ont fait l'objet d'une publication en mars 2018.

Partenariat : Rennes Métropole

Pilotage : Gwénaëlle Carfantan, CCI Ille-et-Vilaine; Marie-Pascale Deleume puis Christian Desbois, Eaux et Rivières de Bretagne - délégation 35 ; Bernard Laurans, Enedis

Pour une plus grande mobilisation de la population

Rennes Métropole a pour projet de structurer son plan d'action autour de 6 axes thématiques : la mobilité et le transport ; l'habitat ; les activités professionnelles et le service public ; la production et la distribution d'énergie ; l'adaptation au changement climatique ; la mobilisation des acteurs du territoire. Ces axes sont eux-mêmes déclinés en 19 chantiers, puis en actions. Les communes et les acteurs membres du Comité d'orientation, dont fait partie le Codev, ont été invités par Rennes Métropole à adresser des propositions de projets opérationnels correspondant aux chantiers et à s'engager dans trois actions maximum.

Le Codev s'est positionné sur la mobilisation des acteurs et citoyens du territoire qu'il juge primordiale pour atteindre les objectifs PCAET de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit de s'inscrire dans la démarche de communication et de pédagogie sur le Plan Climat et les enjeux liés, ainsi que d'organiser et accompagner les dynamiques collectives.

Le Codev aura ainsi en charge de faire connaître des initiatives locales permettant la mobilisation d'acteurs et/ou citoyens. Il participera aussi selon ses moyens, en tant que partenaire de Rennes Métropole, à l'accompagnement des communes et des acteurs locaux pour les aider à mobiliser en proximité. Il contribuera à créer la Conférence Locale de la Transition Energétique qui réunira l'ensemble des acteurs locaux susceptibles de s'engager dans la réalisation des objectifs du Plan climat. Cette instance, dont les modalités d'animation, seront définies en concertation avec le Codev, remplacera le Comité d'orientation en 2018.



* Les documents obligatoires du PCAET :

- **diagnostic** : fait le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ;
- **trajectoire** : objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- **plan d'action** : porte sur l'ensemble des secteurs d'activités, définit les actions à mettre en œuvre par les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques ;
- **dispositif de suivi et d'évaluation**.



Pour en savoir plus

www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/climat-energie.html



Aménagement et urbanisme : dépasser la vision réglementaire en pensant « appropriation » et « urbanisme de projet »

Depuis que l'agglomération Rennes Métropole s'est transformée en métropole en 2015, la compétence « Plan local d'urbanisme » lui revient. De ce fait, le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes à l'horizon 2019.

La collectivité a sollicité le CODESPAR, puis le Codev pour contribuer à l'élaboration de 2 documents qui constituent le PLUi : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au printemps 2016 ; les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques en juin 2017.*

Contribution du CODESPAR sur la partie stratégique du PLUi

La présentation de la démarche d'élaboration du PLUi par Jean-Luc Gaudin, vice-président de Rennes Métropole, en Assemblée générale du 4 juillet 2016, a lancé le top départ des travaux du CODESPAR sur le projet de PADD. Ce document présente et priorise les orientations politiques fortes du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole.

Dans les mêmes temps que les conseils municipaux des 43 communes de Rennes Métropole, les membres du Conseil de développement ont pris connaissance du projet, identifié des améliorations à apporter, des enjeux à creuser, et des sujets de débat. Deux réunions et l'envoi d'un questionnaire ont permis d'identifier des préconisations qui ont été exposées dans une contribution remise à Rennes Métropole mi-décembre 2016.

Ces travaux ont été présentés par Patrick Roullé, président du CODESPAR, lors d'une commission restreinte, puis de la soirée de restitution organisée par Rennes Métropole en janvier 2017 sur la concertation autour du PLUi. A cette occasion, un document de 4 pages a été publié dont les principaux messages sont :

- promouvoir la richesse que représentent les savoir-faire et les diversités d'hommes et de femmes engagés sur le territoire, en complément des autres atouts de la « ville multiple » que sont les diversités de communes, de modes de vie, de fonctions et d'activités économiques ;
- poursuivre la densification et autoriser la surélévation, notamment pour financer la rénovation des bâtiments existants ;
- construire en parallèle une vision et un récit communs et partagés, synonyme de fierté, de « plaisir d'habiter » pour les populations ;
- saisir les potentialités de la « ceinture verte » : espace

Partenariat : Rennes Métropole

Pilotage : Gwénaëlle Carfantan, CCI Ille-et-Vilaine; Marie-Pascale Deleume puis Christian Desbois, Eaux et Rivières de Bretagne - délégation 35 ; Olivier David, Université de Rennes 2

économique, de développement local, de lien à la terre, atout majeur pour le développement de l'économie circulaire ;

- prendre en considération toutes les dimensions de la transition, multiple, au-delà de l'écologie et de l'énergie : humaine et collaborative, sociétale et économique.

La majorité des enjeux et propositions de reformulation du projet de PADD ont été intégrés au document consolidé en août 2017.

Contribution du Codev sur les OAP thématiques du PLUi

D'une saisine sur les OAP thématiques à une réflexion sur l'appropriation

Le Conseil de développement de la Métropole de Rennes a été saisi en juin 2017 sur les orientations d'aménagement et de programmation thématiques ayant trait au « projet patrimonial, paysager et trame verte et bleue » et au « développement de la Ville-Archipel ». Cette saisine est intervenue en parallèle de l'élaboration des OAP. Le Codev a ainsi pu participer au processus de construction et faire des remarques et propositions sur des documents non aboutis et modifiables.

Une réunion de lancement a permis de poser le contexte et de présenter aux membres les OAP. Le Codev a par la suite travaillé, lors de deux ateliers en novembre et décembre, sur des projets de cartes fournis par Rennes Métropole. Une approche sensible, par les usages et au travers des défis du Codev a été privilégiée. Une réunion de synthèse a eu lieu en janvier 2018. La synthèse des réflexions a été transmise à Rennes Métropole en mars 2018.

Les éléments clefs de la contribution

Le Codev a apporté des remarques de précisions concernant les OAP thématiques qui pourront être prises en considération par Rennes Métropole. Mais au-delà de cette approche réglementaire, les membres du groupe de travail ont clairement posé la question de l'appropriation du PLUi :

- aller vers un urbanisme de projet ;
- cibler les OAP thématiques ;
- réfléchir à une construction davantage intercommunale pour le prochain PLUi.

4 enjeux d'aménagement ont également été réaffirmés dans la contribution remise à Rennes Métropole.



* Les documents du PLUi :

- **Le rapport de présentation** explique les choix d'organisation du territoire à partir d'un diagnostic, des besoins et des perspectives d'évolution. Il comprend une évaluation environnementale ;
- **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** définit le projet métropolitain à l'horizon 2030 à l'échelle du territoire intercommunal ;
- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** définissent les dispositions spécifiques sur les secteurs à enjeux du territoire, les communes ainsi que les dispositions thématiques ;
- **Le règlement écrit et graphique** fixe les règles d'urbanisme. Il est organisé par zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles).
- **Les annexes** donnent des informations sur les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'assainissement, les périmètres des opérations d'aménagement.

Source : Rennes Métropole



Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi de Rennes Métropole - La contribution du Conseil de développement - Janvier 2017

Pour en savoir plus et télécharger la publication

www.codev-metropolerennes.bzh/nosprojets/plan-local-durbanisme-interco.html

Nouveaux dossiers 2018

Autosaisine : LGV, une opportunité économique et sociale métropolitaine ?

Le conseil de développement de la métropole de Rennes souhaite se pencher plus précisément sur les impacts de l'arrivée de la ligne à grande vitesse (LGV). Si la dimension économique est incontournable, elle n'est pas exclusive, les dimensions sociale et environnementale étant également prises en compte.

Pour mener cette auto-saisine, les membres du Codev privilégient une démarche prospective et partenariale. Cela permet ainsi de se projeter sur le temps long et d'imaginer tous les possibles, tout en plaçant la métropole à la fois dans son bassin de vie et dans ses interactions avec Paris et l'ensemble de la Bretagne. Au-delà des études réalisées a priori avant l'arrivée de la LGV en juillet 2017, les membres du Codev souhaitent percevoir les effets réels actuels et potentiels du prolongement de la LGV jusqu'à Rennes.

Il ne s'agit pas de mener une étude supplémentaire mais plutôt de contribuer à une lecture plurielle des enjeux et de susciter le partage et le débat d'idées autour d'une vision prospective pouvant éclairer les acteurs publics et privés du territoire.

En savoir plus : www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/impacts-lgv.html



Débat métropolitain : donnée et territoire

Dans le cadre de sa seconde mission, le Conseil de développement de la métropole de Rennes doit contribuer à animer le débat métropolitain sur les grands enjeux et les mutations du territoire.

La première contribution du Codev dans ce cadre aura pour objet la thématique « donnée et territoire ». C'est un enjeu au cœur des transitions économiques et sociétales, des nouveaux usages et des services de demain. Il s'agit de permettre aux acteurs et citoyens intéressés d'être éclairés sur le sujet, de développer leur point de vue et d'exprimer leurs attentes à l'égard de l'ouverture des données publiques dans un contexte de développement explosif de l'offre numérique privée.

En savoir plus : www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/donnees-et-territoire.html

Partenariats

Réseaux

Principaux partenariats

Partenariat avec Rennes Métropole

Participation du Conseil de développement à différentes démarches et instances métropolitaines

Il est par exemple membre du :

- Comité de sélection ITI Feder ;
- Comité de pilotage Smart City ;
- Conseil d'orientation PCAET.

Par ailleurs, il participe selon l'ordre du jour à différentes commissions thématiques de Rennes Métropole : prospective et développement durable, culture et cohésion sociale, mobilités/transports...

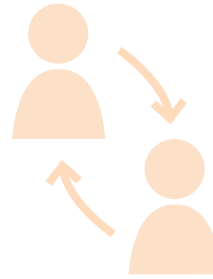
Partenariat Pays de Rennes et SCoT

- Participation du Codev aux Assemblées générales et au Comité syndical du SCoT du Pays de Rennes.
- Participation aux réunions organisées avec la Région Bretagne pour le suivi du contrat de partenariat.
- Membre du Comité unique de programmation.
- Avis sur revoyure du contrat de partenariat Europe - Région Bretagne - Pays de Rennes pour la période 2017-2020.

Région Bretagne

La Région Bretagne soutient financièrement l'activité des conseils de développement bretons depuis plusieurs années. Elle (co)organise régulièrement des rencontres avec les pays et les conseils de développement. Le Conseil de développement a participé en 2016 et 2017 :

- à la journée « Les territoires innovent : la participation, une opportunité de développement pour les territoires » à Rennes le 01/10/2016 ;
- au Forum des mobilités à Brest le 23/05/2017.



Conseil économique, social et environnemental Régional de Bretagne (CESER)

Le CESER Bretagne a des relations privilégiées avec les conseils de développement de Bretagne. Il peut solliciter leurs contributions dans le cadre de certaines études (exemple : centres bourgs, transition climatique et énergétique...) et les associe à certaines rencontres.

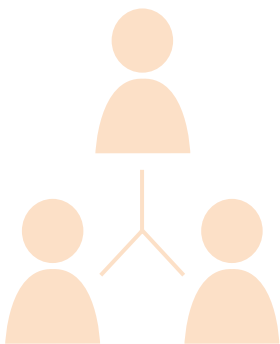
Audiar

Dans le cadre du partenariat entre Rennes Métropole et le Conseil de développement, l'Audiar porte les moyens de fonctionnement du Conseil. L'Audiar et le Conseil de développement développent par ailleurs des synergies dans le cadre de leur programme de travail respectif.

Les réseaux des conseils de développement

Le Conseil de développement s'investit dans les réseaux réunissant ses homologues aux niveaux régional et national. L'intérêt de ces réseaux est pluriel :

- promouvoir la démocratie participative et le dialogue social territorial ;
- structurer un réseau politique et rendre plus visible et lisible aux niveaux régional et national les missions des conseils de développement et leurs apports sur les territoires ;
- échanger sur des thématiques communes de réflexions et de préconisations.



Coordination nationale des conseils de développement (CNCD)

Les actions auxquelles a participé le Conseil de développement en 2016 et 2017 :

- participation aux réunions institutionnelles, rencontres nationales et groupe de travail spécifique sur les métropoles ;
- préparation de textes collectifs relatifs à l'élection au suffrage universel des conseillers métropolitains en 2020 et sur le thème « urbain/rural ».

Le Conseil de développement est membre du conseil d'administration de la CNCD depuis juin 2016.

En savoir plus : www.conseils-de-developpement.fr

Réseau des conseils de développement bretons

Les actions auxquelles a participé le Conseil de développement en 2016 et 2017 :

- Participation au comité d'animation du réseau, aux réunions trimestrielles et aux échanges avec la Région Bretagne et le Ceser Bretagne.
- Initiation des conseils de développement aux pratiques numériques collaboratives.
- Mise en place d'une plateforme de ressources régionale cdbretagne.org.
- Participation des bénévoles et des animateurs aux formations collectives : démarche prospective, évaluation des politiques publiques, construction collective d'un avis, réunions créatives et collaboratives.

En savoir plus : cdbretagne.org

Communication

Nombre d'heures
de participation
des membres

1230
en 2016

1635
en 2017



Supports de
communication du
nouveau Conseil de
développement de la
métropole de Rennes

→ Réalisation des
documents d'appel
à candidatures, de
présentation et de
stratégie



12 publications
issues
des groupes projets
(contributions,
expressions, avis)
1500 destinataires

1 bilan
d'activités
2015

1 500 destinataires
500 exemplaires papier



Relations avec les médias

- Plusieurs travaux du Conseil et l'installation du nouveau Codev ont fait l'objet d'articles dans la presse (Ouest France, Lettre économique de Bretagne, 7 jours les petites affiches, Rennes Métropole magazine...).
- 1 interview d'Alain Charraud sur TVR dans l'émission « 7 en métropole ».



www.codev-metropolerennes.bzh

→ Actualisation régulière du site internet
du Conseil de développement : agenda,
actualités, page projets, des publications...

→ Evolution a minima du site internet
www.codespar.org en
www.codev-metropolerennes.bzh

→ Création d'une page « **Rejoignez-nous** »
pour le lancement de l'appel à candidature
des membres

1 compte twitter
@CodevRennes
550 abonnés

Lettres infos
1500 destinataires

Présentations des travaux et du nouveau Conseil de développement sur le territoire

→ auprès d'interlocuteurs de divers horizons ou lors d'évènements organisés par des partenaires ou acteurs locaux :

- soirée de restitution de la concertation PLUi ;
- commissions de Rennes Métropole ;
- instances de la MEIF ;
- 20 ans de l'ALEC ;
- CESER...

Objectif
2018

Définition d'une nouvelle stratégie de communication

- Rendre plus visibles et lisibles les nouvelles missions, les travaux et propositions portés par le Codev.
- Actualiser certains outils, notamment le site Internet, et en déployer de nouveaux qui correspondent davantage aux usages d'aujourd'hui.
- Déployer la mission débat.
- Faciliter la mise en actions des préconisations du Codev.

Merci à tous !

Merci à l'ensemble des membres du Codev pour leur mobilisation et leur contribution.

Merci également à ceux engagés au sein du CODESPAR jusqu'en 2017, et plus particulièrement à Rémy Langlois, William Chauou, Stéphane Durepaire, Thomas Gachet, Paul Pegeaud et Daniel Tunier.

Merci également à tous les acteurs du territoire qui ont contribué à enrichir les différents projets du Conseil de développement, ainsi qu'à Camille Jamet.

Les membres de l'assemblée plénière

(composition au 01/04/2018)

Personnes morales

ADO Habitat 35 ● Action Logement - Délégation Bretagne ● AFPA - Direction régionale ● Air Breizh ● Amitiés sociales ● Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) ● Association rennaise pour la maîtrise des énergies dans les copropriétés (ARMEC) ● ATD Quart monde ● Banque de France ● Banque Populaire de l'Ouest ● Bretagne active ● CCI Ille-et-Vilaine ● CFDT ● CFE-CGC ● CFTC ● Confédération des PME (CPME) ● CGT ● Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ● Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine ● CHU Rennes ● Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35) ● Centre local d'Information et de Coordination Allia'Agés (CLIC Allia'Agés) ● Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) ● Collectif handicap 35 ● Comité régional des banques ● Coop de construction ● COORACE (Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire) ● Centre régional d'Information Jeunesse de Bretagne (CRIJ Bretagne) ● CROUS Rennes-Bretagne ● Eau et rivières de Bretagne - délégation 35 ● ENEDIS ● Entreprendre pour Apprendre Bretagne ● Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole d'Ille-et-Vilaine (FDSEA d'Ille-et-Vilaine) ● Fédération des Acteurs de la Solidarité ● Fédération des entreprises d'insertion Bretagne ● Fédération Syndicale Unitaire (FSU) ● Fédération Étudiante Rennaise Inter Associative (FERIA) ● Fédération des MJC de Bretagne (FR MJC de Bretagne) ● GRDF ● Ingénieurs et scientifiques de France (IESF) ● Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne) ● IVINE (Ille-et-Vilaine Nature Environnement) ● La Feuille d'érable ● La Poste - DRG Bretagne ● La Rennes Créative ● La route du meuble et des loisirs ● Liberté couleurs ● Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine ● Ligue des droits de l'homme ● Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) ● Mutualité française Bretagne ● Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR) - Université Rennes 1 ● Rennes Métropole Handball ● RESO solidaire ● SNCF Mobilités Bretagne ● Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (Udaf 35) ● UNA Ille-et-Vilaine (Union départementale d'Ille-et-Vilaine de l'aide, des soins et des services aux domiciles) ● Union Nationale des Étudiants de France (UNEF Rennes) ● Union des entreprises de proximité (U2P) ● Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine (UE 35) ● Union du Commerce du Pays de Rennes ● Union Régionale des Scop de l'Ouest ● Unité Locale Croix-Rouge française de Rennes ● Université de Rennes 1 ● Université Rennes 2 ●

Personnes qualifiées

CHARRAUD Alain (Président Codev) ● LE TALLEC Dominique ● PRIGENT Xavier ● ROBIN Tania ● SIMON Marie-Anne

Retrouvez notre actualité et nos travaux sur
www.codev-metropolerennes.bzh
et sur twitter [@CodevRennes](https://twitter.com/CodevRennes)



Conseil de développement de la métropole de Rennes
Audiard
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716
35207 Rennes cedex 2

02 99 01 85 15
contact@codev-metropolerennes.bzh

Nos partenaires

